



## Challenge Pierre-André Haas

- 1.- Le Challenge Pierre-André Haas est mis en compétition entre toutes les sections de la Société Vaudoise des Carabiniers.
- 2.- Ce Challenge récompense la section qui, à l'arme de poing, a obtenu la moyenne la plus élevée – toutes catégories - calculée selon le système officiel de la Fédération Sportive Suisse de Tir.
- 3.- En cas d'égalité, l'appui se fera par le meilleur pourcentage de participation par rapport aux nombres de tirs militaires de l'année précédente.
- 4.- Toute section ayant obtenu ce challenge sera mise hors concours : elle ne pourra plus y prétendre par la suite.
- 5.- Le challenge sera restitué gravé et en parfait état au Comité cantonal pour le 31 décembre.
- 6.- Un rappel sera remis en compensation à son détenteur précédent lors de l'assemblée annuelle des délégués.
- 7.- Le mode d'attribution définitive ainsi que la durée de ce challenge sont du ressort du comité de la Société Vaudoise des Carabiniers.
- 8.- Le présent règlement entre en vigueur le 01.06.2009. Il remplace et abroge toutes les versions antérieures.

Le Président  
Pierre-André Haas

Le Responsable TFC  
Pierre Pittet

Suchy le 01 mai 2009